



17.04.23

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 033-243301215-20230411-170423-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 26

Votants : 36

Date de la convocation : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de SAINT LEON sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

**PRESENTS (26): BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** Mme Clara MOURGUES, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, Mme Elodie DUBEDAT **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :** **BARON :** M. Olivier RIBEYROL pouvoir à M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY **CAMIAc ET SAINT DENIS :** M. William TITE pouvoir à M. Nicolas TARBES **CREON :** Mme Josette BERNARD pouvoir à M. Alain ZABULON, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à M. Alain BOIZARD, Mme Ramona CHETRIT pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES pouvoir à M. Bernard PAGES, Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Sophie RENAUD **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ pouvoir à M. Patrick LE BARS, Mme Estelle METIVIER pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON pouvoir à Mme Elodie DUBEDAT.

**ABSENTS (03) :** **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CURSAN :** M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Lydie MARIN déléguée communautaire de la Commune de Créon secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit (en euros) :

## AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	498 160,16	675 476,52	1 173 636,68
INVESTISSEMENT	-298 962,03	2 122 194,17	1 823 232,14
RAR	-897 444,55		-897 444,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			2 099 424,27

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice : excédent	498 160,16
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent :	675 476,52
Résultat de clôture à affecter :	1 173 636,68
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit	-298 962,03
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent :	2 122 194,17
Résultat comptable cumulé (à reporter au R001): excédent :	1 823 232,14
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 920 957,55€	
Recettes d'investissement restant à réaliser : 23 513€	
Solde des restes à réaliser : déficit	-897 444,55
<b>Besoin réel de financement : Excédent</b>	925 787,59
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement	
dégagé à la section d'investissement : pas de besoin de financement car excédent	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) :	1 173 636,68
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
Section de fonctionnement	
Excédent reporté : F (R 002) :	1 173 636,68
Section d'investissement	
Solde d'exécution N-1 : I (R001) :	1 823 232,14
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : /// € car excédent d'investissement	

Monsieur le Président,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

\* informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

\* rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Lydie MARIN



Le Président de la Communauté de Communes du

Créonnais

Alain ZABULON




Le Président  
Alain ZABULON